

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

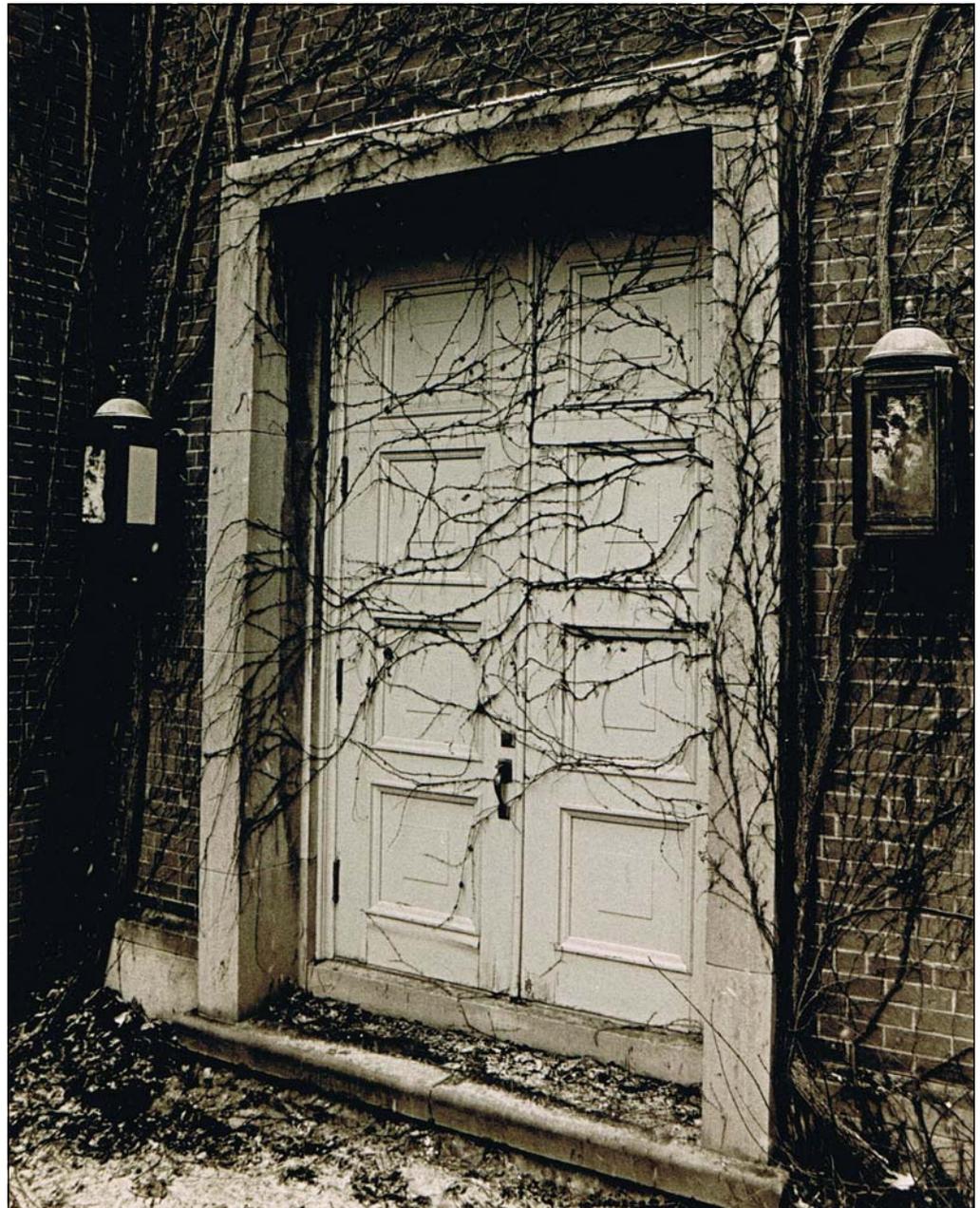
PERSPECTIVE

JUIN 2006

Vol. 7, n° 6

■ SCOLARITÉ ET GAINS

■ LE CRÉDIT POUR TPS



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade du Pré Tunney, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4628; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75-001-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2006. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade du Pré Tunney, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

■ Scolarité et gains

- Au cours des 25 dernières années, les progrès technologiques ont entraîné une plus forte demande de travailleurs très scolarisés. En 2005, 72 % des Canadiens âgés de 25 à 34 ans avaient fait des études postsecondaires, comparativement à 54 % en 1980.
- La vigueur des marchés des produits de base et de l'immobilier a entraîné au cours des cinq dernières années un mouvement des emplois de col blanc vers ceux de col bleu, auxquels sont affectés plus souvent les jeunes moins scolarisés. Bien que ce changement ne semble pas avoir fait grimper le taux d'emploi global des jeunes hommes moins scolarisés, il a peut-être atténué d'autres pressions à la baisse sur leur taux d'emploi.
- Coïncidant avec le mouvement récent vers les emplois de col bleu, les gains réels moyens des jeunes hommes moins scolarisés ont augmenté plus que ceux de tout autre groupe. (Ils ont en fait baissé dans le cas des hommes ayant un grade universitaire.) Néanmoins, les gains réels de ces hommes restent inférieurs à leur niveau enregistré en 1980, et l'écart entre ces derniers et leurs homologues ayant fait des études universitaires demeure important.

■ Le crédit pour TPS

- En 2002-2003, le gouvernement fédéral a perçu 30,6 milliards de dollars en TPS (taxe sur les produits et services). La TPS représente 70 % des recettes provenant des taxes à la consommation et 16 % des recettes fédérales. Le gouvernement a versé 2,9 milliards de dollars en crédit pour TPS à 9,1 millions de personnes âgées de 16 ans ou plus dans 7,5 millions de familles économiques.
- Les principaux soutiens économiques dans les familles économiques (y compris les personnes hors famille) représentaient presque les deux tiers des bénéficiaires d'un crédit pour TPS. Les enfants vivant encore avec leurs parents constituaient une autre tranche de 21 %. Bien que le crédit soit destiné à alléger le fardeau de la TPS pour les familles à faible revenu, seulement 26 % de tout le crédit a été versé à des familles à faible revenu.
- Les familles ayant reçu un crédit pour TPS ont touché en moyenne 389 \$, soit 5 % du total de leurs transferts gouvernementaux ou 1 % du revenu avant impôt. Par conséquent, le crédit pour TPS n'a qu'une incidence minime sur la redistribution du revenu.

Perspective

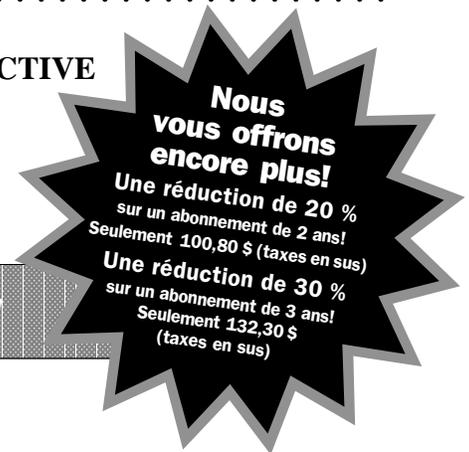
L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu
de Statistique Canada

Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada
Division des finances
100, promenade du
Pré Tunney, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF026100



TÉLÉCOPIEUR

**1 877 287-4369
(613) 951-0581**



COURRIEL

Infostats@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte : MasterCard VISA American Express

N° de carte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) _____

Paiement inclus _____ \$

Signature de la personne autorisée _____

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVH en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
Total général			

Nom _____

Entreprise _____ Service _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____

Code postal _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE

Scolarité et gains

Lucy Chung

Entre 1980 et 2000, et particulièrement durant la deuxième moitié des années 1990, l'écart entre les gains des jeunes travailleurs scolarisés et ceux des jeunes travailleurs moins scolarisés s'est accentué. Plusieurs explications ont été proposées. Certains chercheurs attribuent l'écart au changement technologique axé sur les compétences spécialisées, les milieux de travail ayant remplacé la main-d'œuvre manuelle par des technologies plus perfectionnées et des procédés exigeant des travailleurs mieux qualifiés et plus scolarisés. La demande de cette catégorie de travailleurs a entraîné une augmentation des salaires de ces derniers, ce qui s'est traduit par un rendement plus élevé de la scolarité. D'autres explications comprennent la croissance des échanges internationaux (Wood, 1994) et des changements institutionnels comme la désyndicalisation des milieux de travail (Dinardo et Lemieux, 1997).

Dans une économie mondiale, les industries qui n'ont pas besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et très scolarisée en cherchant un bon marché partout dans le monde, et la trouvent souvent dans des pays en développement comme la Chine, l'Inde ou le Mexique. Cela laisse les travailleurs canadiens sans diplôme d'études postsecondaires dans une situation très incertaine. En outre, au fur et à mesure que l'économie devient de plus en plus dépendante des travailleurs ayant un niveau de scolarité élevé, il est à prévoir que l'avantage salarial de la scolarité augmentera et que l'écart des gains entre les diplômés universitaires et ceux du secondaire s'accroîtra.

Récemment, toutefois, les industries et les professions ayant la plus forte croissance de l'emploi ont changé en raison de l'effervescence des marchés des produits de base et de l'habitation ainsi que de l'augmentation des dépenses de consommation depuis 2000. Celles qui viennent en tête du peloton sont l'extraction

minière et l'extraction de pétrole et de gaz, la construction, et l'immobilier, affichant des hausses de 17 %, 18 % et 10 % respectivement entre 2000 et 2004 (Cross, 2005). Le secteur du commerce de détail a également enregistré une forte croissance de l'emploi.

Bien que le nombre d'emplois de col bleu et de col blanc ait augmenté depuis 2000, la croissance la plus importante s'observe dans les postes n'exigeant pas d'études postsecondaires, comme la vente au détail et le travail de bureau pour les emplois de col blanc, et la construction et l'extraction minière pour les emplois de col bleu. On trouve généralement dans ces emplois une plus forte proportion de jeunes travailleurs moins scolarisés.

Les conditions favorables dans ces industries et professions au cours des dernières années soulèvent la question de savoir dans quelle mesure la forte croissance du nombre d'emplois peu spécialisés a pu

Tableau 1 Répartition des employés selon le niveau de scolarité et le groupe d'âge

	Recensement		EPA	
	1980	2000	2000	2005
	%			
25 à 34 ans	100	100	100	100
Sans diplôme				
d'études secondaires	29	16	12	9
Diplôme d'études secondaires	17	13	20	18
Études postsecondaires	40	48	44	46
Grade universitaire	14	24	24	27
35 à 54 ans	100	100	100	100
Sans diplôme				
d'études secondaires	47	22	18	13
Diplôme d'études secondaires	11	16	22	22
Études postsecondaires	33	44	41	43
Grade universitaire	10	19	19	22

Sources : Recensement de la population; Enquête sur la population active, janvier et juillet

Lucy Chung est au service de la Division de la statistique du commerce. On peut la joindre au (613) 951-1903 ou à perspective@statcan.ca.

Sources des données et définitions

La présente étude est fondée sur les données de 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000 tirées du recensement. Le **recensement**, qui est réalisé tous les cinq ans, est la seule source disponible de données uniformes sur le niveau de scolarité au cours de la période de 20 ans étudiée. Comme les données du recensement pour 2005 ne sont pas encore disponibles, on a utilisé les données de l'**Enquête sur la population active** (EPA) pour analyser les changements survenus sur le marché du travail entre 2000 et 2005. On s'est servi des données de janvier et de juillet pour chaque année.

La population se limite aux personnes de 25 à 54 ans vivant dans des ménages privés et exclut les étudiants à temps plein, les personnes vivant dans les territoires, les travailleurs familiaux non rémunérés et les personnes travaillant dans les Forces armées. Les travailleurs de 55 ans

et plus ont été exclus puisque les retraites anticipées ont peut-être eu un effet sur leurs résultats sur le marché du travail. En outre, d'autres chercheurs (Morissette et Johnson, 2004; Morissette, Ostrovsky et Picot, 2004) ont utilisé cette limite d'âge, ce qui facilite les comparaisons avec la présente étude. L'échantillon pour 2000, fondé sur l'EPA et représentant 13,4 millions de Canadiens, comptait 110 668 répondants. Pour 2005, l'échantillon représentait 13,8 millions de Canadiens et comptait 53 114 répondants.

Le **niveau de scolarité** est divisé en quatre catégories : sans diplôme d'études secondaires, diplôme d'études secondaires, études postsecondaires et grade universitaire. Les **gains hebdomadaires réels** sont définis comme étant les gains annuels en dollars de 2004 divisés par le nombre de semaines réellement travaillées.

entraîner depuis 2000 un redressement des salaires des jeunes travailleurs moins scolarisés. La présente étude tente de répondre à cette question en comparant les taux d'emploi, l'écart sur le plan de la scolarité et l'évolution de la demande de travailleurs moins scolarisés et de leurs homologues plus scolarisés entre 1980 et 2005 (voir *Sources des données et définitions*). Les jeunes travailleurs désignent ceux âgés de 25 à 34 ans, et les travailleurs plus âgés, ceux de 35 à 54 ans.

Niveaux de scolarité toujours à la hausse

En 1980, les personnes sans diplôme d'études secondaires représentaient environ le tiers des jeunes travailleurs et la moitié des travailleurs plus âgés (tableau 1). Toutefois, de 1980 à 2000, la proportion de jeunes travailleurs sans diplôme a diminué de 13 points de pourcentage, comparativement à 25 points pour le groupe plus âgé. Parallèlement, la proportion de travailleurs ayant un grade universitaire a augmenté d'environ 10 points pour l'un et l'autre groupe. La tendance s'est poursuivie au cours des cinq premières années de cette décennie, les deux groupes d'âge affichant une diminution de 3 à 5 points de leur part de travailleurs sans diplôme d'études secondaires et une augmentation de 3 points de leur part de diplômés universitaires. Manifestement, le paysage scolaire a évolué au cours des 25 dernières années, de sorte que maintenant le quart des 25 à 34 ans et le cinquième des 35 à 54 ans sont titulaires d'un diplôme universitaire, tandis que la proportion sans diplôme d'études secondaires a chuté pour s'établir à moins de 15 %. Si la demande de travailleurs moins scolarisés et de travailleurs au niveau de scolarité élevé était constante, on pourrait

s'attendre à ce que cette évolution de l'offre ait un effet positif sur l'emploi et les gains des travailleurs moins scolarisés et un effet négatif sur ceux des travailleurs scolarisés.

Baisse des taux d'emploi des hommes durant les années 1980 et 1990

L'augmentation modeste du taux d'emploi global pour les travailleurs de 1980 à 2000 masque des différences sous-jacentes selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité. Par exemple, alors que les femmes ont connu une hausse prodigieuse de leur taux d'emploi (15 points de pourcentage) en raison de leur activité accrue sur le marché du travail, le taux d'emploi des hommes a reculé de 3 points (tableau 2)¹. La plus grande partie de la baisse chez les hommes s'est produite entre 1980 et 1990, coïncidant avec la plus profonde et la plus longue récession depuis la Deuxième Guerre mondiale. La baisse a touché les hommes dans tous les groupes d'âge et à tous les niveaux de scolarité, mais particulièrement ceux sans diplôme d'études secondaires².

Les taux d'emploi de ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau inférieur d'études ont été moindres que ceux des diplômés universitaires tout au long de la période de 1980 à 2000. L'écart s'est accentué durant ces années, les taux d'emploi des hommes moins scolarisés diminuant plus que ceux des hommes scolarisés dans l'un et l'autre groupe d'âge. Durant les cinq dernières années, toutefois, la tendance s'est inversée. Au lieu de continuer de baisser, les taux d'emploi des travailleurs moins scolarisés sont demeurés

relativement stables, tandis que ceux de leurs homologues ayant fait des études universitaires n'ont que légèrement fléchi dans l'un et l'autre groupe d'âge.

Chez les jeunes hommes, les diplômés du secondaire ont constaté que leur probabilité d'être occupés est demeurée presque inchangée, tandis que les diplômés universitaires ont vu leur taux d'emploi reculer de 2,5 points de pourcentage. Durant la période de 2000 à 2005, de façon générale, les taux d'emploi ne se sont pas améliorés pour les hommes mais ont continué d'augmenter pour les femmes. La croissance du nombre d'emplois de col bleu n'a pas entraîné l'accroissement attendu de la proportion d'hommes moins scolarisés occupés. Seuls les jeunes hommes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires ont vu leur taux d'emploi augmenter (passant de 75,0 % en 2000 à 76,5 % en 2005).

Les taux d'emploi des jeunes femmes moins scolarisées ont progressé légèrement durant la période de 2000 à 2005, soit de 2,2 points de pourcentage dans le cas de celles n'ayant pas terminé leurs études secondaires. Cela pourrait s'expliquer par la croissance des emplois dans la vente au détail et des emplois de bureau (Cross, 2005). Les taux d'emploi des femmes titulaires d'un diplôme universitaire sont demeurés relativement constants.

Les taux d'emploi des hommes moins scolarisés auraient peut-être continué de diminuer s'il n'y avait pas eu d'augmentation du nombre d'emplois de col bleu dans les industries de l'extraction minière, de l'extraction de pétrole et de gaz, de la construction, et de l'immobilier — particulièrement étant donné que la part des emplois dans la fabrica-

Tableau 2 Taux d'emploi selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité

	Recensement			EPA		
	1980	1990	2000	2000	2003	2005
Ensemble des employés	73,8	77,5	79,7	79,7	80,4	81,0
Hommes	87,7	84,5	84,6	85,5	84,8	85,1
25 à 34 ans	90,8	85,3	86,9	88,8	87,7	88,3
Sans diplôme						
d'études secondaires	84,1	74,9	74,6	75,0	76,6	76,5
Diplôme d'études secondaires	92,0	85,9	85,3	89,0	85,8	88,7
Études postsecondaires	92,9	88,5	89,6	91,0	89,8	90,0
Grade universitaire	96,2	93,4	92,5	92,7	90,8	90,2
35 à 54 ans	90,6	86,8	86,0	88,7	87,8	88,4
Sans diplôme						
d'études secondaires	85,7	77,9	75,3	80,1	77,3	79,1
Diplôme d'études secondaires	92,1	88,1	86,9	89,2	87,7	88,5
Études postsecondaires	93,9	89,5	88,6	90,4	90,2	89,9
Grade universitaire	97,1	94,6	92,2	92,7	91,1	91,7
Femmes	60,2	70,7	75,0	73,9	75,9	76,8
25 à 34 ans	60,8	71,1	75,8	75,7	77,3	78,2
Sans diplôme						
d'études secondaires	46,1	52,4	52,0	46,8	48,8	49,0
Diplôme d'études secondaires	57,8	68,6	67,4	70,9	69,3	72,0
Études postsecondaires	68,1	76,7	79,2	79,0	81,6	81,0
Grade universitaire	79,9	85,5	86,0	84,9	83,1	84,8
35 à 54 ans	56,8	70,9	75,7	75,0	77,1	77,9
Sans diplôme						
d'études secondaires	47,5	55,7	58,9	56,8	59,4	57,6
Diplôme d'études secondaires	58,5	71,8	74,4	74,0	75,5	75,9
Études postsecondaires	67,3	78,0	80,3	79,2	81,2	81,5
Grade universitaire	76,6	85,2	85,0	83,8	82,1	83,8

Sources : Recensement de la population; Enquête sur la population active, janvier et juillet

tion a poursuivi sa tendance à la baisse à long terme, passant de 19 % en 1980 à 13 % en décembre 2005³.

Décomposition de l'emploi

Aux fins d'analyse, l'emploi est souvent réparti en catégories selon qu'il s'agit d'emplois rémunérés à temps plein, d'emplois rémunérés à temps partiel ou de travail autonome. Pour la période de 1980 à 2000, les taux d'emploi à temps plein ont baissé chez les hommes, indépendamment de leur âge et de leur niveau de scolarité. Cette baisse s'est poursuivie entre 2000 et 2005, mais

principalement dans le cas des jeunes travailleurs ayant un grade universitaire (tableau 3). Le taux d'emploi global du groupe scolarisé a reculé de 2,5 points de pourcentage, de même que le taux d'emploi à temps plein (qui est passé de 78,2 % à 75,7 %). En outre, même si le taux d'emploi global des jeunes hommes détenant un diplôme d'études secondaires n'a pas augmenté, un examen des différences selon le type d'emploi révèle une augmentation de 2,5 points de pourcentage de l'emploi rémunéré à temps plein pour ce

Tableau 3 Taux d'emploi rémunéré à temps plein selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité

	Recensement			EPA		
	1980	1990	2000	2000	2003	2005
Ensemble des employés	56,5	59,1	59,3	58,8	59,9	60,4
Hommes	71,4	68,5	66,8	66,2	66,2	66,3
25 à 34 ans	76,9	72,5	73,2	73,9	73,4	74,5
Sans diplôme						
d'études secondaires	68,5	61,6	60,5	59,7	61,2	62,9
Diplôme d'études secondaires	78,5	72,6	70,4	72,1	71,9	74,6
Études postsecondaires	80,1	76,2	76,1	76,8	75,4	76,5
Grade universitaire	82,1	80,2	79,4	78,2	76,7	75,7
35 à 54 ans	72,0	69,3	67,6	67,0	67,3	67,1
Sans diplôme						
d'études secondaires	65,8	60,3	57,3	58,2	58,5	57,6
Diplôme d'études secondaires	75,3	72,0	69,2	69,2	68,7	67,5
Études postsecondaires	76,0	72,6	70,8	69,5	69,8	69,5
Grade universitaire	79,3	74,5	71,3	67,5	67,4	68,2
Femmes	41,7	49,9	52,0	51,3	53,5	54,5
25 à 34 ans	43,9	52,4	56,0	56,4	59,5	59,9
Sans diplôme						
d'études secondaires	31,1	35,3	33,7	32,1	31,9	33,4
Diplôme d'études secondaires	42,3	49,6	46,1	51,7	51,0	53,1
Études postsecondaires	48,7	56,9	57,6	57,4	62,1	60,8
Grade universitaire	63,2	68,3	69,5	67,8	67,9	68,9
35 à 54 ans	35,9	48,6	52,5	51,4	53,7	55,0
Sans diplôme						
d'études secondaires	29,4	37,1	39,5	37,0	40,3	40,2
Diplôme d'études secondaires	37,5	50,2	51,8	52,0	53,0	53,5
Études postsecondaires	41,9	52,9	55,4	54,2	56,0	57,5
Grade universitaire	55,7	61,6	61,2	57,8	58,7	59,6

Sources : Recensement de la population; Enquête sur la population active, janvier et juillet

groupe, contrebalancée toutefois par une diminution du travail autonome (données non présentées).

Entre 1980 et 2000, les taux d'emploi à temps plein des femmes ont augmenté d'au moins 10 points de pourcentage. Cette hausse a été plus prononcée dans le cas du groupe plus âgé, où le taux a crû de près de 17 %. Bien que les taux d'emploi à temps plein aient augmenté à tous les niveaux de scolarité, la hausse était plus prononcée chez les jeunes femmes scolarisées que chez celles moins scolarisées. Le groupe plus âgé a connu une

hausse à tous les niveaux de scolarité. Entre 2000 et 2005, le taux d'emploi à temps plein des femmes a continué d'augmenter dans les deux groupes d'âge et à tous les niveaux de scolarité.

Étant donné que les taux d'emploi rémunéré à temps plein ont légèrement progressé depuis 2000 dans le cas des jeunes moins scolarisés de l'un et l'autre sexe, il est intéressant d'examiner l'effet sur leurs gains de cette hausse et du mouvement vers les emplois de col bleu et les emplois de col blanc ne comportant pas de fonctions de gestion qui l'a accompagnée.

Écart sur le plan du niveau de scolarité et des gains

Dans l'ensemble, les gains hebdomadaires médians en dollars constants des travailleurs rémunérés ont peu évolué au cours des 25 dernières années (tableau 4)⁴. Toutefois, un examen des gains selon l'âge, le sexe et le niveau de scolarité révèle certaines différences. Par exemple, entre 1980 et 2000, les gains hebdomadaires médians des hommes ont diminué de 7 %, tandis que ceux des femmes ont augmenté de 13 %. Au cours des cinq dernières années, les gains médians des hommes sont demeurés relativement constants, alors que ceux des femmes ont continué de progresser (4 %). Les gains hebdomadaires moyens affichaient des profils semblables.

Entre 1980 et 2000, l'augmentation des gains des femmes s'est concentrée chez celles plus âgées, qui ont vu leurs gains hebdomadaires réels moyens s'accroître de 23 %, comparativement à 5 % pour les femmes plus jeunes. Les hommes plus âgés s'en sont également mieux tirés que leurs homologues plus jeunes au cours de cette période, leurs gains hebdomadaires moyens demeurant relativement constants, tandis que ceux des jeunes hommes ont reculé de 11 %⁵. Les jeunes travailleurs de sexe masculin ont été les plus touchés par les changements négatifs qui sont survenus sur le marché du travail au cours des années 1980 et 1990. D'ailleurs, une étude antérieure montre qu'entre 1980 et 2000, les gains hebdomadaires réels des jeunes diplômés du secondaire de sexe masculin employés dans le secteur privé ont chuté de 20 % (Morissette, Ostrovsky et Picot, 2004).

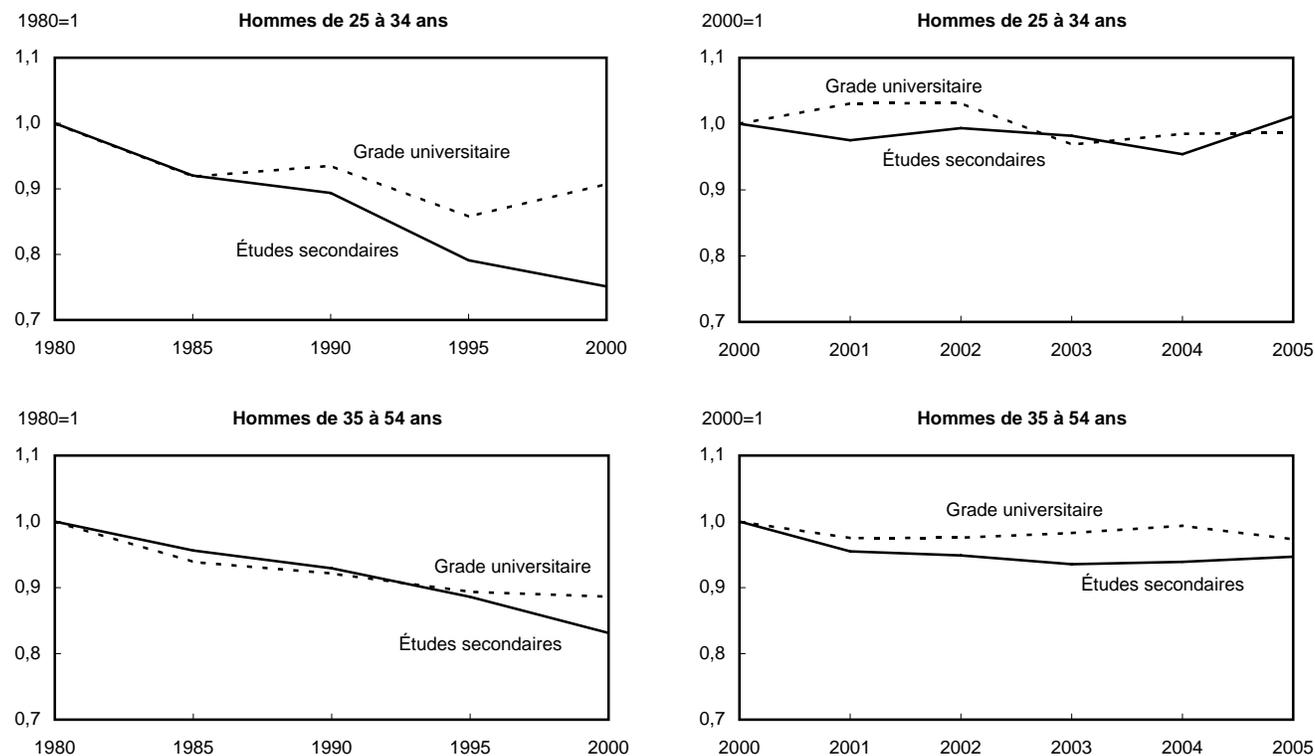
Tableau 4 Variation des gains hebdomadaires

	Globale				Temps plein			
	Médiane		Moyenne		Médiane		Moyenne	
	1980 à 2000	2000 à 2005						
				Variation en %				
Ensemble des employés	-1,2	-1,0	4,1	1,7	-0,3	0,1	5,3	1,7
Hommes	-6,5	-0,6	1,2	0,2	-5,8	-1,3	3,1	0,4
25 à 34 ans	-16,9	0,9	-10,6	2,5	-15,7	1,9	-9,5	2,7
Sans diplôme								
d'études secondaires	-22,9	4,4	-21,1	7,8	-21,7	3,8	-20,3	8,1
Diplôme d'études secondaires	-24,9	1,1	-21,0	5,2	-23,6	3,0	-19,8	5,1
Études postsecondaires	-19,0	1,4	-14,5	2,6	-17,6	1,5	-13,6	2,7
Grade universitaire	-9,3	-1,3	0,3	-2,8	-8,0	0,9	1,2	-2,3
35 à 54 ans	-6,8	-1,8	-0,4	-0,6	-5,7	-2,3	0,8	-0,5
Sans diplôme								
d'études secondaires	-14,0	-0,8	-10,6	0,6	-12,8	-1,2	-9,6	0,3
Diplôme d'études secondaires	-16,9	-5,3	-15,7	-1,8	-15,1	-5,8	-14,4	-1,6
Études postsecondaires	-10,5	-2,8	-5,6	-1,3	-9,8	-2,1	-4,6	-1,2
Grade universitaire	-11,4	-2,7	0,0	-3,9	-10,1	-4,4	1,9	-3,8
Femmes	12,6	4,1	18,1	4,8	14,2	2,0	19,1	4,5
25 à 34 ans	0,8	3,5	5,3	5,3	-0,4	2,2	4,3	4,5
Sans diplôme								
d'études secondaires	-17,0	-1,8	-7,6	-1,6	-15,3	-0,9	-8,0	1,0
Diplôme d'études secondaires	-20,2	0,4	-10,2	2,0	-15,2	-0,9	-9,4	0,5
Études postsecondaires	-10,0	5,1	-4,4	5,1	-9,7	2,2	-5,4	3,8
Grade universitaire	-6,8	-0,6	0,5	2,4	-6,7	1,7	-1,1	2,7
35 à 54 ans	17,2	3,5	22,8	5,4	16,3	3,6	19,1	4,6
Sans diplôme								
d'études secondaires	-1,5	2,1	5,9	5,5	-0,8	1,8	4,3	4,0
Diplôme d'études secondaires	3,2	0,4	8,2	3,3	3,9	0,6	4,2	3,8
Études postsecondaires	5,7	1,6	10,5	3,5	2,6	1,2	6,8	2,2
Grade universitaire	-4,5	-2,8	4,9	-0,1	-5,4	-4,8	2,5	-0,2

Sources : Recensement de la population, 1980 à 2000; Enquête sur la population active, janvier et juillet, 2000 à 2005

Les diplômés du secondaire dans l'un et l'autre groupe d'âge ont vu leurs gains fléchir par rapport à ceux ayant un grade universitaire au cours de cette période (sauf pour les femmes plus âgées). Par exemple, les gains hebdomadaires moyens des jeunes diplômés du secondaire de sexe masculin ont chuté de 21 % entre 1980 et 2000, alors que ceux de leurs homologues ayant fait des études universitaires ont affiché une légère hausse, soit 0,3 %. En conséquence, l'écart salarial entre les jeunes travailleurs titulaires d'un diplôme universitaire et ceux possédant un diplôme d'études secondaires s'est élargi au cours de cette période (graphiques A et B).

Au cours des cinq dernières années, toutefois, les tendances des gains se sont modifiées quelque peu. Dans le cas des jeunes hommes, la tendance s'est inversée. Entre 2000 et 2005, les gains hebdomadaires moyens des jeunes employés de sexe masculin titulaires d'un diplôme d'études secondaires ont augmenté de 5 %, tandis que ceux de leurs homologues ayant un grade universitaire ont baissé de 3 %. Même si l'écart sur le plan des gains entre les travailleurs ayant fait des études universitaires et ceux possédant un diplôme d'études secondaires demeure important, ces mouvements récents l'ont un peu rétréci.

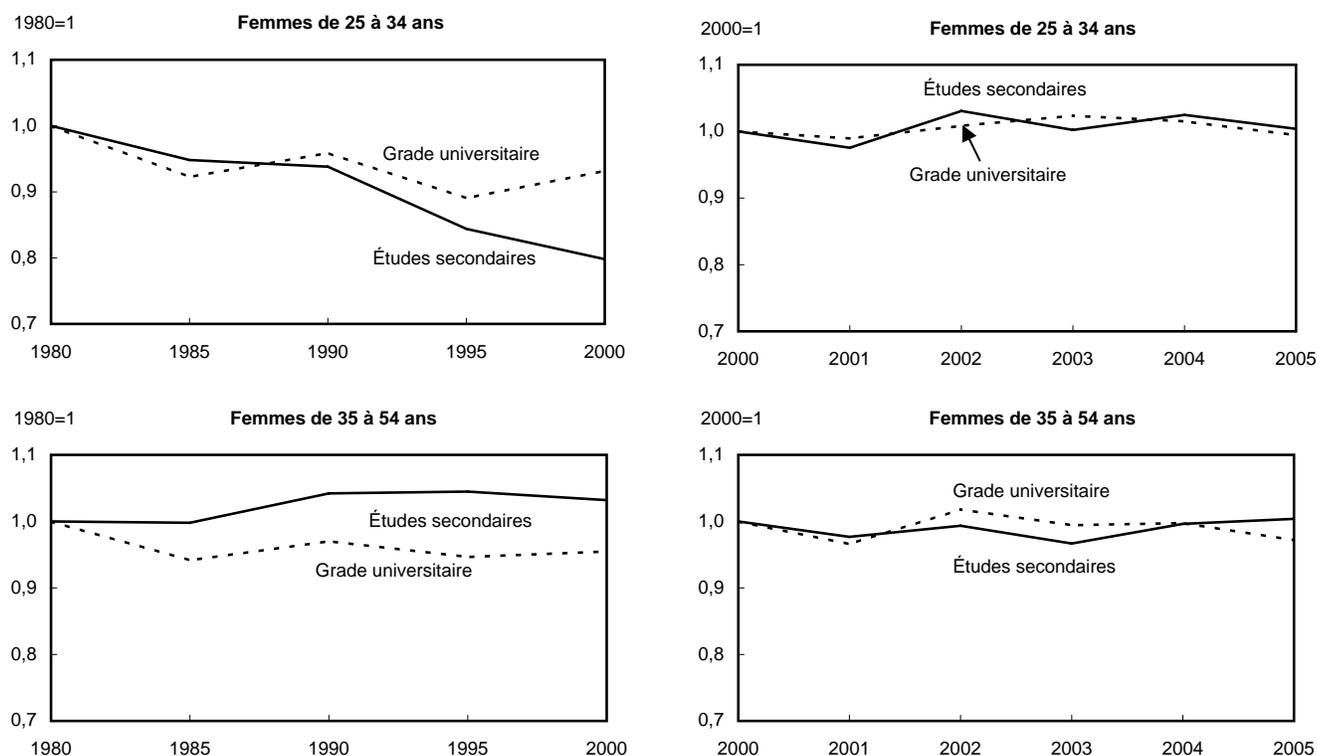
Graphique A Salaires hebdomadaires réels médians des hommes

Sources : Recensement de la population, 1980 à 2000; Enquête sur la population active, janvier et juillet, 2000 à 2005

Effets sur les gains du cycle de ralentissement et d'expansion

Dans une économie de plus en plus axée sur le savoir comme celle du Canada, la baisse récente des gains réels des hommes ayant un grade universitaire était tout à fait inattendue. Cependant, tandis que bon nombre ont perdu leur emploi au cours de la débâcle technologique de 2001, d'autres ont trouvé du travail dans les industries florissantes du pétrole et du gaz, de l'extraction minière et de la construction. En fait, le boom pétrolier a entraîné une croissance de 43 % de l'emploi dans le secteur pétrolier et gazier entre 2000 et 2004 (Cross, 2005). L'industrie de la construction a également connu un essor au cours de cette période (26 %), tandis que la croissance globale de l'emploi de 2000 à 2005 a été inférieure à 10 %.

Pour déterminer la mesure dans laquelle la baisse des gains des hommes ayant un grade universitaire au cours des cinq dernières années est attribuable à la débâcle du secteur de la haute technologie, on a exclu le secteur de l'informatique et des télécommunications (IT) du calcul des gains hebdomadaires (tableau 5)⁶. Lorsque ce secteur est exclu, les gains hebdomadaires moyens des jeunes hommes baissent de moins de 1 %, comparativement à 2,8 % lorsqu'il est inclus. Dans le cas des hommes plus âgés, les gains hebdomadaires médians et moyens soit demeurent relativement constants, soit diminuent encore plus lorsque le secteur IT est exclu. Par conséquent, la variation des salaires dans le secteur IT n'explique pas la baisse des gains hebdomadaires de ce groupe de travailleurs.

Graphique B Salaires hebdomadaires réels médians des femmes

Sources : Recensement de la population, 1980 à 2000; Enquête sur la population active, janvier et juillet, 2000 à 2005

La croissance de l'emploi dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, immobilier et de la construction a vraisemblablement contribué à l'augmentation des gains hebdomadaires des employés ayant un diplôme d'études secondaires⁷. Cette hausse devrait donc être plus faible lorsque ces secteurs sont exclus, ce qui est effectivement le cas pour certains groupes de travailleurs. Tous les secteurs confondus, les jeunes hommes titulaires d'un diplôme d'études secondaires ont vu leurs gains hebdomadaires moyens augmenter de 5,2 % entre 2000 et 2005. Lorsque les secteurs à forte croissance sont exclus, leurs gains réels augmentent de 3,2 % seulement. Chez les jeunes hommes sans diplôme d'études secondaires, les gains hebdomadaires moyens grimpent de 7,8 % quand tous les secteurs sont inclus. Lorsque les industries de l'extraction minière, de l'extraction de pétrole et de gaz, de la construction et de l'immobilier sont exclues, la hausse n'est que de 3,6 %.

Dans le cas des femmes, les secteurs à forte croissance de l'emploi ont eu peu d'effet sur les gains de celles ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau inférieur d'études.

Il semble donc qu'une partie de la baisse des gains hebdomadaires moyens des jeunes travailleurs de sexe masculin titulaires d'un diplôme universitaire mais non de leurs homologues plus âgés soit attribuable au secteur IT. De plus, les secteurs où l'emploi a connu une forte croissance au cours des cinq dernières années ont contribué à l'augmentation des gains chez les jeunes employés de sexe masculin ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau inférieur d'études, mais ont eu peu d'effet sur les gains de leurs homologues plus âgés ou sur ceux des femmes ayant le même niveau de scolarité.

Tableau 5 Variation des gains hebdomadaires, 2000 à 2005

	Secteur de l'informatique et des télécommunications exclu				Secteurs minier, pétrolier et gazier, immobilier et de la construction exclus			
	Globale		Temps plein		Globale		Temps plein	
	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne
	Variation en %							
Ensemble des employés	0,3	2,0	1,5	1,9	-0,2	1,4	0,6	1,4
Hommes	-0,9	0,5	-1,6	0,7	-1,1	-0,2	-1,6	0,1
25 à 34 ans	1,6	3,5	1,3	3,7	0,1	1,5	0,7	1,7
Sans diplôme								
d'études secondaires	4,2	7,8	3,8	8,1	3,4	3,6	4,3	4,2
Diplôme d'études secondaires	1,1	5,0	4,1	4,9	-0,2	3,2	0,4	3,0
Études postsecondaires	0,1	3,1	0,7	3,2	0,3	2,2	1,4	2,4
Grade universitaire	0,4	-0,7	-1,0	-0,2	-1,9	-3,2	-0,1	-2,7
35 à 54 ans	-3,5	-0,4	-2,3	-0,4	-3,5	-0,9	-2,7	-0,8
Sans diplôme								
d'études secondaires	-1,0	0,5	-1,2	0,2	-3,1	-0,3	-2,4	-0,4
Diplôme d'études secondaires	-5,3	-1,7	-5,8	-1,6	-4,8	-2,3	-5,6	-2,1
Études postsecondaires	-2,8	-1,3	-3,1	-1,1	-2,4	-1,6	-2,8	-1,4
Grade universitaire	-5,5	-3,7	-2,7	-3,5	-2,7	-4,0	-3,5	-4,0
Femmes	4,4	5,0	3,5	4,6	3,8	4,7	2,0	4,5
25 à 34 ans	5,5	5,8	2,6	4,7	3,0	5,1	2,2	4,3
Sans diplôme								
d'études secondaires	-1,8	-1,9	-0,9	0,6	-0,5	-1,4	-0,9	0,9
Diplôme d'études secondaires	0,4	2,6	-0,6	0,8	0,4	1,9	-0,9	0,2
Études postsecondaires	6,3	5,4	3,0	4,1	4,6	4,6	2,2	3,4
Grade universitaire	0,3	2,9	2,9	2,8	-0,6	2,4	1,7	2,6
35 à 54 ans	2,8	5,3	4,2	4,5	4,0	5,3	3,4	4,5
Sans diplôme								
d'études secondaires	1,0	5,4	1,6	3,8	1,1	5,2	1,3	3,6
Diplôme d'études secondaires	0,1	3,4	1,8	4,0	0,4	3,2	1,2	3,6
Études postsecondaires	1,8	3,6	1,9	2,3	2,0	3,5	1,0	2,4
Grade universitaire	-3,9	-0,5	-5,1	-0,7	-2,3	-0,2	-5,1	-0,3

Source : Enquête sur la population active, janvier et juillet

Résumé

Au cours des 25 dernières années, les progrès technologiques ont entraîné une plus forte demande de travailleurs très scolarisés. En 2005, 72 % des Canadiens âgés de 25 à 34 ans avaient fait des études postsecondaires, comparativement à 54 % en 1980.

Les taux d'emploi ont également évolué au cours de cette période. Les femmes, quel que soit leur niveau de scolarité, ont vu leurs taux d'emploi augmenter à mesure qu'elles sont entrées en plus grand nombre sur le marché du travail. Dans le cas des hommes, toutefois, les taux ont baissé. Entre 1980 et 2000, la diminution était plus prononcée chez les hommes ayant un niveau de scolarité inférieur.

La vigueur des marchés des produits de base et de l'immobilier a entraîné au cours des cinq dernières années un mouvement des emplois de col blanc vers ceux de col bleu, auxquels sont affectés principalement les jeunes moins scolarisés. Bien que ce changement ne semble pas avoir fait progresser le taux d'emploi des jeunes hommes moins scolarisés, il a peut-être atténué d'autres pressions à la baisse sur leur taux. Cependant, lorsqu'on examine séparément les taux d'emploi selon qu'il s'agit d'emplois à temps plein, d'emplois à temps partiel ou de travail autonome, on constate que l'emploi à temps plein chez les travailleurs moins scolarisés a effectivement crû au cours des cinq dernières années, mais que cette hausse a été contrebalancée par une diminution du travail autonome.

Coïncidant avec le mouvement récent vers les emplois de col bleu, les gains réels moyens des jeunes hommes moins scolarisés ont augmenté davantage que ceux de tout autre groupe. (Ils ont en fait baissé dans le cas des hommes ayant un grade universitaire.) Néanmoins, les gains réels de ces hommes restent inférieurs à leur niveau enregistré en 1980, et l'écart entre ces derniers et leurs homologues ayant fait des études universitaires demeure important. En outre, la croissance des gains des travailleurs moins scolarisés ne saurait se poursuivre puisque les augmentations récentes semblent être attribuables à des fluctuations à court terme de la demande, principalement en raison de l'essor des secteurs pétrolier et gazier, minier et de la construction.

Perspective

■ Notes

1 Les estimations pour les travailleurs de 15 à 24 ans ne sont pas présentées à cause de la petite taille des échantillons.

2 La baisse des taux d'emploi ne reflète pas une diminution absolue de l'emploi, mais plutôt une diminution relative à la croissance démographique.

3 La baisse récente du nombre de travailleurs de sexe masculin titulaires d'un diplôme universitaire pourrait être attribuable à la débâcle technologique de 2001. L'année suivante, l'emploi dans le secteur de l'informatique et des télécommunications a diminué de 10 %, et le taux de chômage a bondi, passant de 3,9 % à 6,6 %.

4 Dans l'ensemble, les gains hebdomadaires médians étaient de 640 \$ en 2005; les gains hebdomadaires moyens s'établissaient à 715 \$.

5 Les profils sont presque les mêmes pour les employés à temps plein (tableau 3).

6 Le secteur IT comprend les industries suivantes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) : fabrication de machines pour le commerce et les industries de services (3333), fabrication de matériel informatique et périphérique (3341), fabrication de matériel de communication (3342), fabrication de matériel audio et vidéo (3343), fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques

(3344), fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux (3345), grossistes-distributeurs d'ordinateurs et de matériel de communication (4173), éditeurs de logiciels (5112), télécommunications (5133), services de traitement des données (5142), conception de systèmes informatiques et services connexes (5415) ainsi que réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision (8112).

7 Ces secteurs à forte croissance comprennent les industries suivantes du SCIAN : extraction de pétrole et de gaz (2111), activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz (2131), construction (23) de même que services immobiliers et services de location et de location à bail (53).

■ Documents consultés

CROSS, Philip. « Évolution récente du marché du travail », *L'observateur économique canadien*, n° 11-010 au catalogue de Statistique Canada, mars 2005, vol. 18, n° 3, p. 3.1 à 3.10.

DINARDO, John, et Thomas LEMIEUX. « Diverging male wage inequality in the United States and Canada, 1981-1988: Do institutions explain the difference? », *Industrial and Labor Relations Review*, juillet 1997, vol. 50, n° 4, p. 629 à 651.

MORISSETTE, René, et Anick JOHNSON. *Les bons emplois disparaissent-ils au Canada?*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2004, n° 239, « Direction des études analytiques, documents de recherche ».

MORISSETTE, René, Yuri OSTROVSKY et Garnett PICOT. *Tendances des salaires relatifs des personnes très scolarisées dans une économie du savoir*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2004, n° 232, « Direction des études analytiques, documents de recherche ».

WOOD, Adrian. *North-South Trade, Employment and Inequality: Changing Fortunes in a Skill-driven World*, Oxford, Clarendon Press, 1994.

Le crédit pour TPS

Raj K. Chawla

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) est entrée en vigueur en 1991. Contrairement à la taxe sur les ventes des fabricants qu'elle a remplacée, laquelle était perçue seulement sur les produits manufacturés, la TPS porte sur presque tous les produits et services. Fixée d'abord à 7 %¹, la TPS est perçue parallèlement aux autres taxes de vente provinciales².

Contrairement à l'impôt sur le revenu, dont le taux augmente en fonction du revenu, la TPS est perçue selon un taux qui est le même pour tous. Il s'ensuit que les consommateurs à faible revenu finissent par consacrer une part relativement plus importante de leur revenu à la TPS que ceux qui ont des revenus plus élevés. Afin d'alléger le fardeau des Canadiens à faible revenu, le gouvernement fédéral a mis en place un crédit pour TPS. Ce crédit est lié au revenu personnel plutôt qu'à la somme versée au titre de la TPS. Outre le revenu personnel, le montant du crédit dépend de l'état matrimonial, du nombre d'enfants et du revenu net du conjoint figurant dans la déclaration de revenus de l'année précédente³. Le crédit est corrigé en fonction de l'inflation, telle que mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Un chèque est envoyé aux bénéficiaires le cinquième jour des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Le présent article porte sur les questions entourant la TPS et le crédit pour TPS. Quelle est l'importance de la TPS en tant que source de recettes de l'État? Quel est le lien par rapport au revenu personnel disponible

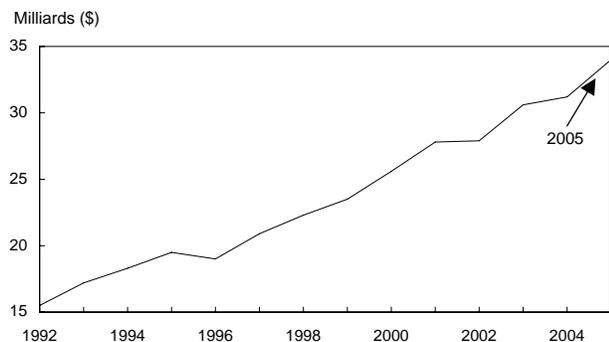
et aux autres taxes à la consommation? Quelle part du total de la TPS est remboursée aux particuliers? Combien de personnes reçoivent le crédit pour TPS et qui sont-elles? Ce crédit contribue-t-il à redistribuer le revenu? L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) réalisée en 2003 ainsi que les données sur les recettes et les dépenses fédérales servent à répondre à ces questions⁴.

La perspective familiale

Puisque le bien-être économique d'une personne dépend aussi du revenu familial plutôt que du revenu personnel uniquement, les personnes admissibles au crédit pour TPS ne sont pas nécessairement désavantagées. Un jeune adulte vivant avec ses parents et travaillant à temps partiel à un emploi peu rémunéré en serait un exemple. Une autre raison expliquant que l'on examine le crédit pour TPS dans le contexte du revenu familial est que la majorité des bénéficiaires de 16 ans ou plus, autres que les personnes hors famille, vivent dans des familles où plus d'une personne gagne un revenu ou dans des familles comptant plus d'un bénéficiaire (par exemple, un enfant et une autre personne apparentée au principal soutien économique vivant dans la même famille).

Raj K. Chawla est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-6901 ou à perspective@statcan.ca.

Graphique A Les recettes provenant de la TPS ont augmenté de façon soutenue depuis son entrée en vigueur

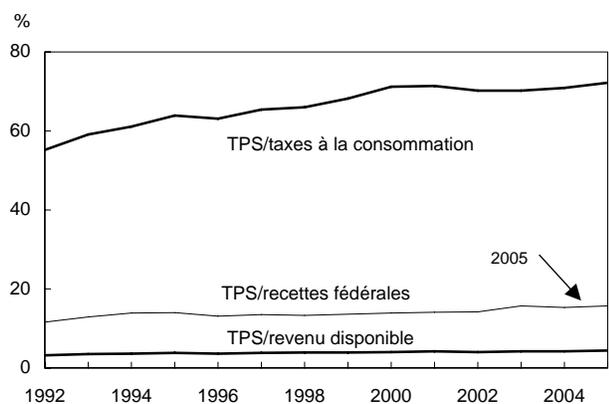


Source : Recettes et dépenses de l'administration fédérale

Les recettes publiques provenant de la TPS ont progressé de façon soutenue, passant de 15,5 milliards de dollars en 1991-1992 à 34,0 milliards de dollars en

2004-2005 (en dollars courants). Cette hausse s'explique par la croissance des dépenses à la consommation, lesquelles ont été influencées par des facteurs tels que la croissance démographique, la composition des familles, la conjoncture économique favorable, les niveaux de revenu plus élevés, un accès plus facile en matière de crédit, des taux d'intérêt plus bas et l'évolution des habitudes de dépenses. Les folles dépenses enregistrées entre 2002 et 2005 ont représenté à elles seules 33 % de la croissance des recettes provenant de la TPS depuis 1991-1992.

Graphique B La TPS est la principale taxe à la consommation et constitue une source primordiale des recettes de l'État



Source : Recettes et dépenses de l'administration fédérale

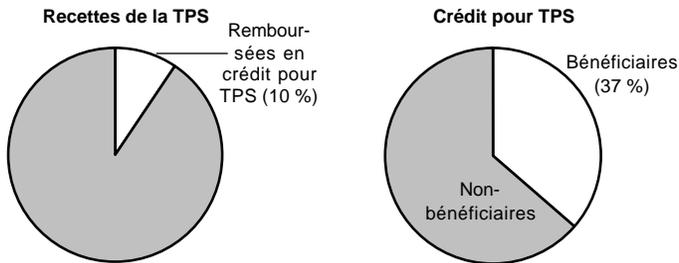
La TPS est la principale taxe à la consommation au Canada. Les autres composantes comprennent les droits de douane ainsi que les taxes sur les boissons alcoolisées et les produits du tabac, l'essence et la taxe

d'amusement. La TPS représentait 72 % des taxes à la consommation en 2004-2005, comparativement à 55 % en 1991-1992.

Alors que l'importance relative des autres taxes à la consommation s'est affaiblie, la part des recettes fédérales provenant de la TPS s'est accrue, passant de 12 % en 1991-1992 à 16 % en 2004-2005. Toutefois, entre 2000 et 2005, la croissance de l'apport de la TPS a été presque le double de celle des recettes fédérales totales, soit 33 % contre 18 %.

La TPS est payée à partir du revenu personnel disponible, c'est-à-dire le revenu total moins l'impôt sur le revenu, les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, ainsi que les cotisations d'assurance-emploi. Les Canadiens ont consacré 4,4 % de leur revenu disponible au paiement de la TPS en 2005, comparativement à 3,2 % en 1992. Au cours de cette période, la croissance de la TPS payée a également dépassé la croissance du revenu, soit 120,0 % contre 60,9 %.

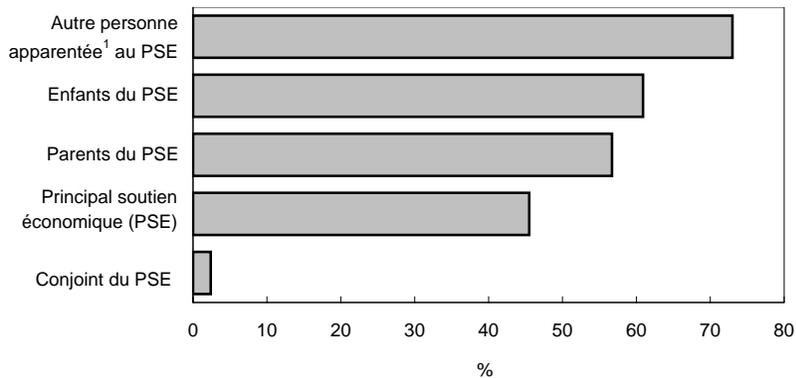
Graphique C Plus d'un tiers des personnes de 16 ans ou plus ont reçu un crédit pour TPS en 2003, lequel représente 10 % de la TPS perçue



En 2003, les recettes provenant de la TPS ont atteint 30,6 milliards de dollars. De ce montant, 2,9 milliards de dollars ont été remboursés en crédit à 9,1 millions des 24,8 millions de déclarants âgés de 16 ans ou plus, soit en moyenne 322 \$ par bénéficiaire⁵. L'EDTR traite ce crédit comme un transfert gouvernemental.

Sources : Recettes et dépenses de l'administration fédérale, 2003; Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

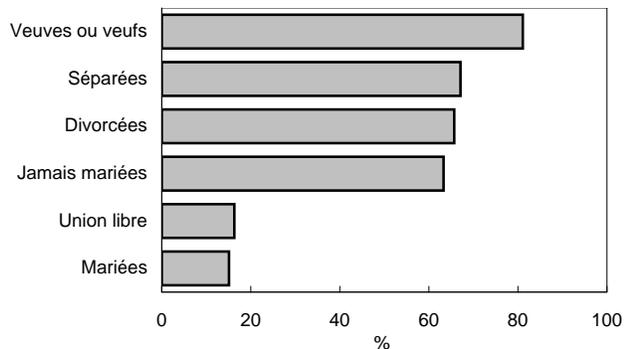
Graphique D Les enfants et les parents du principal soutien économique étaient plus susceptibles de recevoir le crédit pour TPS



¹ Comprend la fratrie, les grands-parents, les petits-enfants et autres personnes apparentées.
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

jointes étaient les moins susceptibles parce que le programme stipule que seulement ceux ayant le revenu le plus élevé peuvent réclamer le crédit. La grande proportion de parents, de frères et sœurs et de petits-enfants recevant le crédit pourrait être attribuable à leur représentation relativement moindre parmi les personnes de 16 ans ou plus, étant donné qu'ils ne représentaient que 11 % de tous les bénéficiaires⁷. Néanmoins, les principaux soutiens économiques représentaient 65 %, et les enfants, 22 %. Ces deux groupes constituaient donc 87 % de tous les bénéficiaires du crédit pour TPS.

Dans les familles économiques, les principaux soutiens économiques étaient moins susceptibles de recevoir un crédit pour TPS que leurs enfants, leurs petits-enfants, leurs parents ou leurs frères et sœurs⁶. Les con-

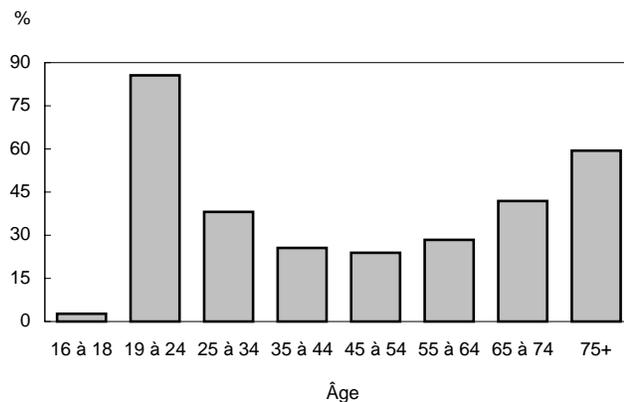
Graphique E Un plus grand nombre de célibataires ont reçu un crédit pour TPS

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

Les célibataires (jamais mariés) étaient plus susceptibles que les personnes mariées ou les partenaires en union libre de recevoir un crédit pour TPS; les veuves et les veufs étaient plus susceptibles que les célibataires,

les personnes séparées ou divorcées de recevoir ce même crédit. Cela s'explique en grande partie par la différence entre les revenus. Par exemple, les personnes mariées avaient un revenu moyen de 36 300 \$, comparativement à 19 700 \$ pour les célibataires.

En 2003, 48 % des bénéficiaires du crédit pour TPS étaient des célibataires; 28 % étaient des personnes séparées, divorcées ou des veuves ou veufs; les personnes mariées ou vivant en union libre représentaient les 24 % restants. Leurs parts du crédit total ont été de 41 %, 29 % et 30 % respectivement. Les non-célibataires ont obtenu une plus grande part de crédit que leur représentation dans la population, en grande partie parce que certains avaient de jeunes enfants vivant avec eux. Le montant du crédit augmente en fonction du nombre d'enfants de moins de 18 ans dans la famille.

Graphique F Les jeunes adultes et les personnes âgées étaient plus susceptibles de recevoir un crédit pour TPS

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

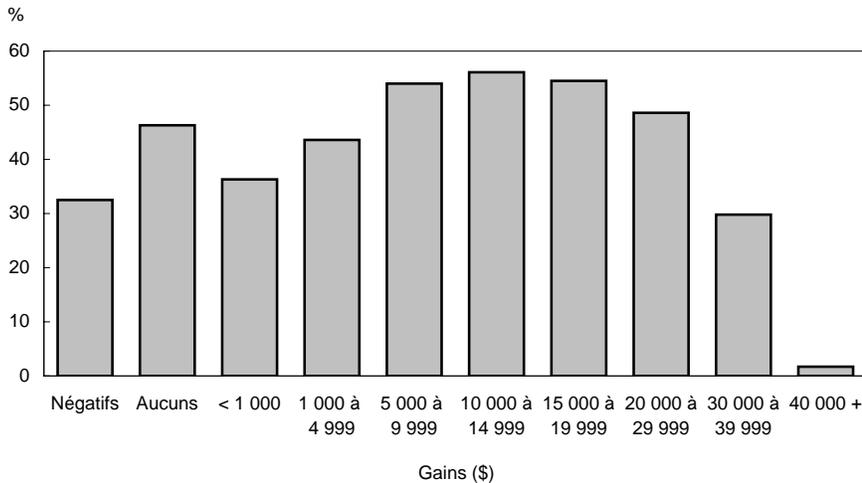
Étant donné que les jeunes adultes (de 19 à 24 ans) et les personnes âgées (65 ans ou plus) ont des revenus inférieurs, ils sont beaucoup plus susceptibles de recevoir un crédit pour TPS. En 2003, 86 % des personnes de 19 à 24 ans ont reçu un crédit, tout comme

42 % des personnes de 65 à 74 ans et 59 % des personnes de 75 ans ou plus. Un bénéficiaire sur quatre était un jeune adulte, et un sur cinq était une personne âgée. Ces deux groupes constituaient 45 % de tous les bénéficiaires.

Dans la catégorie des jeunes adultes, 64 % étaient des enfants de principaux soutiens économiques, tandis que 29 % étaient eux-mêmes des principaux soutiens économiques (vraisemblablement des personnes hors famille). Par ailleurs, chez les personnes âgées, 80 % étaient des principaux soutiens économiques, et un peu plus de 10 % étaient des parents de principaux soutiens économiques.

Chez les jeunes adultes, 40 % ont déclaré fréquenter un établissement scolaire en guise d'activité principale durant l'année de référence, tandis que 36 % avaient un emploi ou exploitaient leur propre entreprise. Dans l'ensemble, toutefois, la moitié des personnes de 16 ans ou plus qui fréquentaient l'école (très vraisemblablement un établissement d'enseignement post-secondaire) en 2003 ont reçu un crédit pour TPS.

Graphique G Les personnes gagnant entre 5 000 \$ et 20 000 \$ étaient plus susceptibles que les autres de recevoir un crédit pour TPS



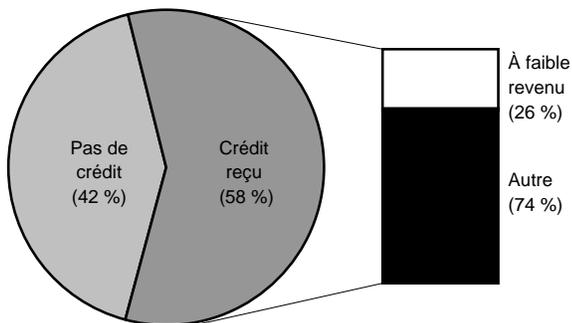
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

Étant donné que le crédit pour TPS est lié au revenu personnel, il n'est pas étonnant qu'une plus grande proportion de personnes gagnant un faible revenu aient reçu un crédit en 2003. Le taux le plus élevé (56 %) a été

celui des personnes gagnant entre 10 000 \$ et 14 999 \$, tandis que le taux pour les personnes ne gagnant pas de revenu était de 46 %. Le taux était de moins de 2 % pour les personnes ayant gagné 40 000 \$ ou plus.

Parmi tous les bénéficiaires, 36 % n'avaient aucun revenu d'emploi, tandis que 24 % avaient des gains inférieurs à 10 000 \$. Parmi les personnes ne gagnant pas de revenu, près de 70 % étaient des principaux soutiens économiques âgés, tandis que 9 % étaient des parents et 12 % étaient des enfants de principaux soutiens économiques. Parmi les personnes ayant des gains inférieurs à 10 000 \$, 48 % étaient des principaux soutiens économiques, 3 % étaient des parents, et 39 %, des enfants.

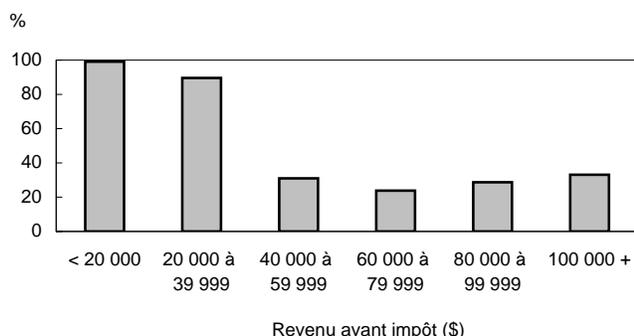
Graphique H Seulement le quart des familles ayant reçu un crédit pour TPS étaient à faible revenu



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

Selon les données de l'EDTR, les 9,1 millions de bénéficiaires d'un crédit pour TPS en 2003 provenaient des 7,5 millions des 13,0 millions de familles économiques au Canada. Parmi les familles recevant un crédit, seulement 26 % étaient classées à faible revenu selon les mesures du seuil de faible revenu de Statistique Canada. En d'autres mots, la majorité des familles ayant reçu un crédit pour TPS n'étaient pas considérées être dans une situation difficile. Leur part relative du total des 2,9 milliards de dollars en crédit pour TPS était semblable à celle de leur représentation respective, se soldant par un crédit moyen de près de 390 \$ chacune.

Graphique I Le tiers des familles ayant un revenu de 100 000 \$ ou plus ont reçu un crédit pour TPS



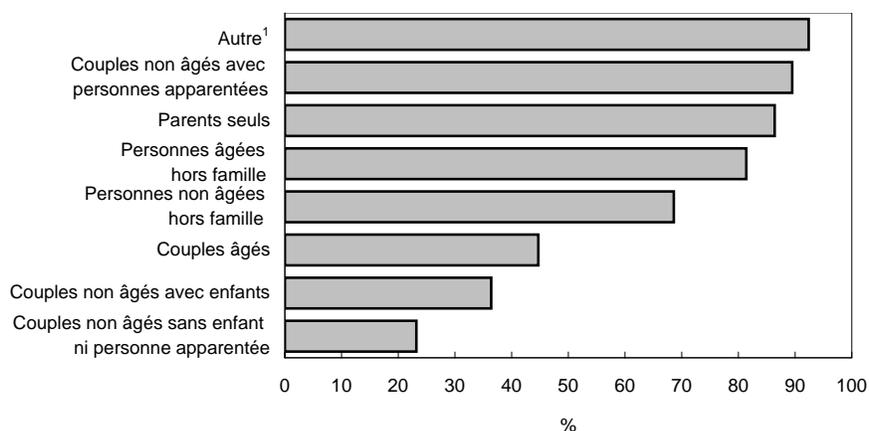
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

Presque toutes les familles ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ ont reçu un crédit pour TPS, ce qui était aussi le cas pour 90 % de celles ayant un revenu de 20 000 \$ à 39 999 \$. Ce pourcentage tombe à 24 % pour les familles dont le revenu se situait entre 60 000 \$ et 79 999 \$, et remonte à 33 % pour celles dont le revenu était de 100 000 \$ ou plus.

Cette variabilité selon le revenu est attribuable en grande partie aux différences quant à la composition des familles. Par exemple, parmi celles ayant un revenu inférieur à 20 000 \$, 76 % étaient des personnes hors famille, 12 % étaient des couples, et 8 %, des parents seuls. En revanche, 85 % des familles dont le revenu était de 100 000 \$ ou plus se composaient de couples vivant avec des enfants ou d'autres personnes apparentées, et une autre tranche de 11 % était composée de familles de personnes non âgées où plus d'une personne gagnait un revenu. Cela indique que les bénéficiaires d'un crédit pour TPS dans les familles à revenu élevé sont les enfants ou les parents du principal soutien économique, ou encore d'autres personnes apparentées à ce dernier.

Dans l'ensemble, 72 % des familles ayant déclaré un crédit pour TPS avaient un revenu de moins de 40 000 \$, 20 % avaient un revenu entre 40 000 \$ et 99 999 \$, et seulement 8 %, un revenu de 100 000 \$ ou plus.

Graphique J Les couples de personnes non âgées sans enfant ni personne apparentée étaient les moins susceptibles de recevoir un crédit pour TPS



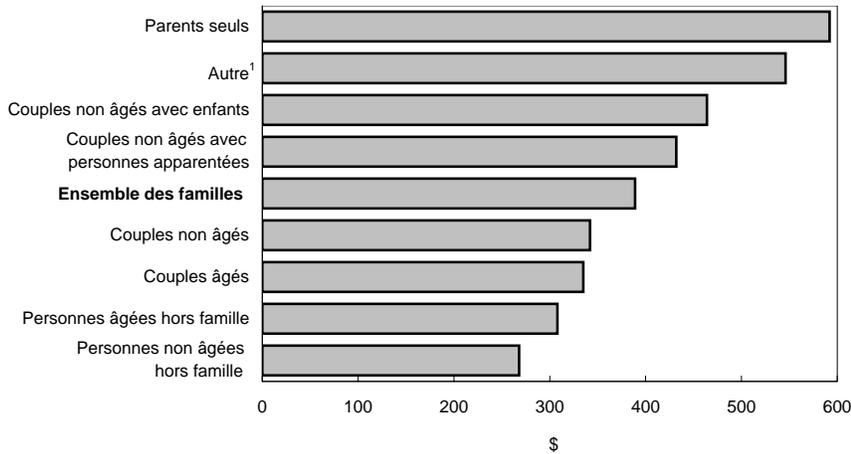
¹ Comprend les familles autres que celles composées d'un couple ou d'un parent seul.
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

personnes non âgées hors famille. Chez leurs groupes homologues âgés, les proportions étaient supérieures (45 % et 81 % respectivement). Les crédits étaient plus fréquents dans les familles composées d'un couple de personnes non âgées vivant avec des personnes apparentées, dans les familles monoparentales et dans les autres familles (allant de 86 % à 92 %).

Les personnes hors famille et les familles monoparentales représentaient environ 50 % des bénéficiaires du crédit pour TPS tandis que les familles comptant un couple constituaient une autre tranche de 38 %, la majorité vivant avec des personnes apparentées autres que les enfants.

La proportion de familles recevant un crédit pour TPS variait selon le genre de famille; par exemple, 23 % des couples de personnes non âgées sans enfant ni autre personne apparentée ont reçu un crédit, comparativement à 69 % des

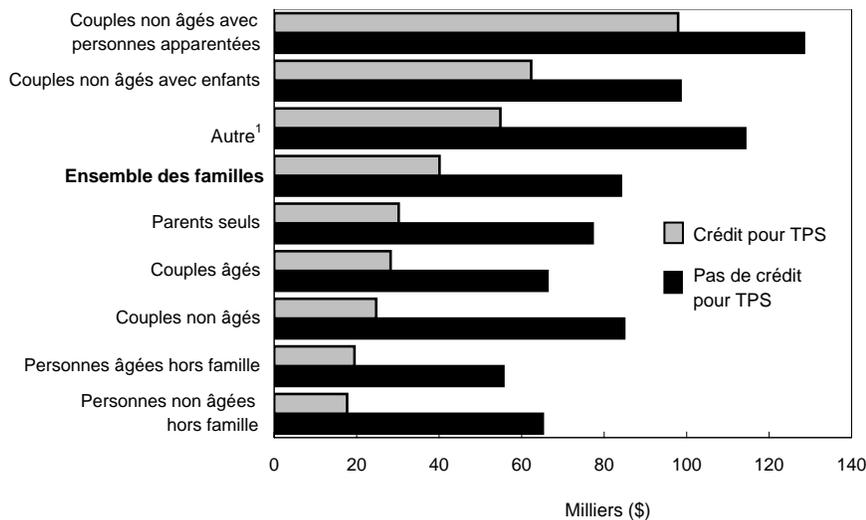
Graphique K En moyenne, les familles monoparentales ont reçu un crédit pour TPS supérieur à celui des autres familles



¹ Comprend les familles autres que celles composées d'un couple ou d'un parent seul.
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

Les familles monoparentales (dont le chef est le plus souvent une femme) ont reçu le crédit pour TPS le plus élevé, soit 592 \$ comparativement à la moyenne nationale de 389 \$. Leurs homologues en couple ayant des enfants ont reçu 464 \$. Les personnes non âgées hors famille ont reçu le crédit le plus bas (268 \$), tandis que leurs homologues âgés ont reçu 308 \$. Le crédit moyen de 389 \$ a augmenté le pouvoir d'achat des bénéficiaires de 1,07 \$ par jour.

Graphique L Les familles recevant un crédit pour TPS avaient un revenu inférieur à celui des autres familles



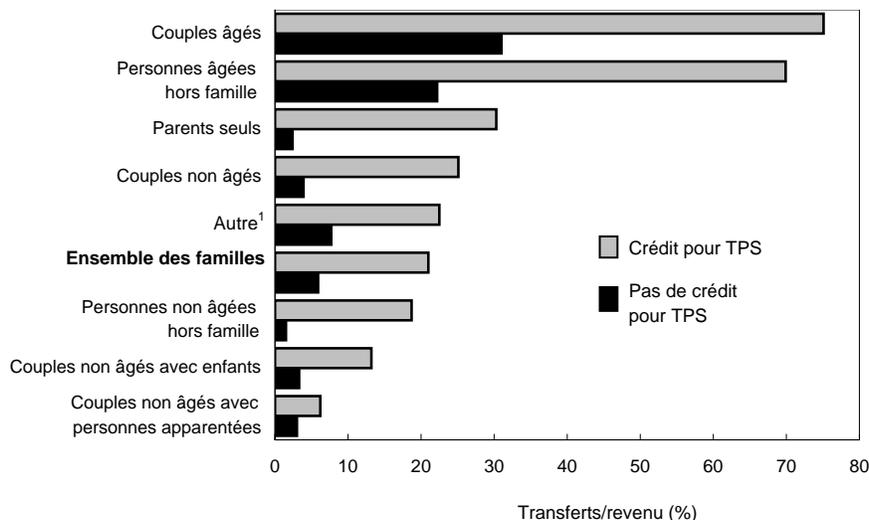
¹ Comprend les familles autres que celles composées d'un couple ou d'un parent seul.
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

(Le revenu moins élevé des familles ayant reçu le crédit peut s'expliquer en partie par la composition des familles : plus de personnes non âgées hors famille et de familles monoparentales.) Le crédit pour TPS de 389 \$ réduit donc l'écart de revenu entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires de moins de 1 %.

Indépendamment du genre de famille, le revenu moyen des familles ayant touché un crédit était inférieur à celui des familles qui n'en ont pas reçu, l'écart le plus important étant celui des personnes non âgées hors famille (73 %), et l'écart le plus petit, celui des couples de personnes non âgées vivant avec des personnes apparentées (24 %).

Le revenu moyen des familles ayant reçu un crédit pour TPS était de 40 100 \$, comparativement à 84 000 \$ pour celles qui n'ont pas reçu de crédit.

Graphique M Les familles ayant touché un crédit pour TPS ont reçu plus de transferts gouvernementaux



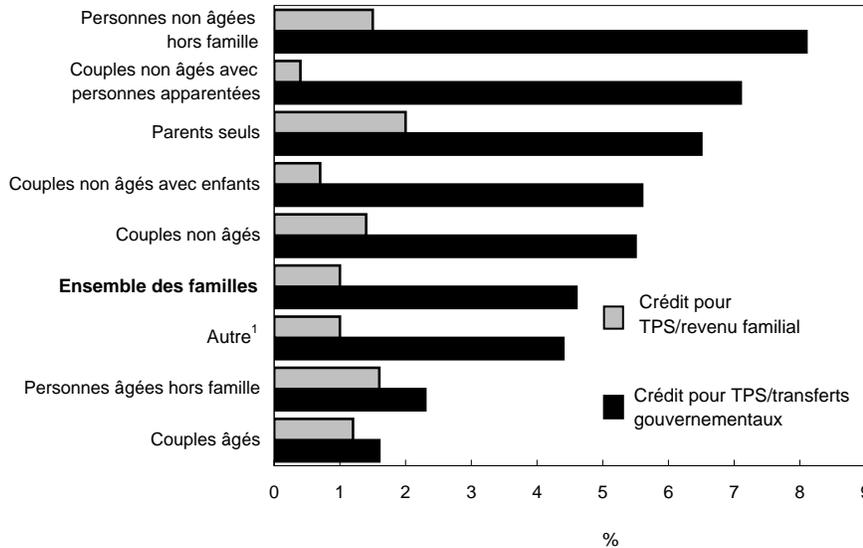
¹ Comprend les familles autres que celles composées d'un couple ou d'un parent seul.
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

familles. Étant donné leur revenu relativement plus faible et les transferts relativement plus élevés, les familles ayant reçu un crédit pour TPS ont retiré proportionnellement un revenu plus élevé des transferts gouvernementaux — 21 % comparativement à 6 % pour celles ne recevant pas le crédit.

Le ratio entre les transferts et le revenu variait également selon le genre de famille; par exemple, les couples de personnes âgées et les personnes âgées hors famille ayant reçu un crédit pour TPS ont retiré la plus grande partie de leur revenu des transferts gouvernementaux (75 % et 70 %), tandis que leurs homologues qui n'ont pas touché de crédit en ont retiré 31 % et 22 %. L'écart de ratio était beaucoup moindre pour les couples de personnes non âgées.

Du montant total de 90,9 milliards de dollars transférés par les gouvernements aux familles en 2003 (y compris les 2,9 milliards de dollars en crédit pour TPS), 63,5 milliards de dollars (soit 70 %) ont été versés aux familles qui ont reçu un crédit pour TPS⁸. Le montant moyen des transferts a été de 8 431 \$, comparativement aux 4 977 \$ versés aux autres

Graphique N Le crédit pour TPS est trop minime pour influencer sur la redistribution du revenu



revenu entre les familles. Dans l'ensemble, le crédit pour TPS représentait 5 % du total des transferts gouvernementaux et seulement 1 % du revenu familial des bénéficiaires.

Ces ratios variaient selon le genre de famille; par exemple, pour les familles monoparentales, le crédit pour TPS représentait 6,5 % des transferts gouvernementaux et 2,0 % du revenu avant impôt. Les estimations respectives pour les couples de personnes non âgées ayant des enfants étaient de 5,6 % et de 0,7 %. Pour les personnes hors famille non âgées et âgées, le crédit pour TPS représentait seulement de 1,5 % à 1,6 % du revenu.

¹ Comprend les familles autres que celles composées d'un couple ou d'un parent seul.
Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2003

Comparativement au revenu total avant impôt des familles de 764,7 milliards de dollars, les 2,9 milliards de dollars en crédit pour TPS sont un montant trop minime pour avoir une incidence sur la redistribution du

Résumé

En 2002-2003, le gouvernement fédéral a perçu 30,6 milliards de dollars en TPS. La TPS représentait 70 % des recettes provenant des taxes à la consommation et 16 % des recettes publiques totales. Le gouvernement a versé 2,9 milliards de dollars en crédit pour TPS à 9,1 millions de personnes âgées de 16 ans ou plus (ou 7,5 millions de familles économiques). Les principaux soutiens économiques dans les familles économiques (y compris les personnes hors famille) représentaient 65 % de tous les bénéficiaires d'un crédit pour TPS, et les enfants des principaux soutiens économiques, une autre tranche de 21 %. Bien que ces crédits soient destinés à alléger le fardeau de la TPS pour les familles à faible revenu, seulement 26 % de tout le crédit a été versé à des familles à faible revenu. Les familles ayant reçu un crédit pour TPS ont touché en moyenne 389 \$,

soit 5 % de tous leurs transferts gouvernementaux ou 1 % du revenu avant impôt. Par conséquent, le crédit pour TPS n'a qu'une incidence minime sur la redistribution du revenu.

Perspective

Notes

- 1 Selon le budget déposé le 2 mai 2006, la TPS passera à 6 % le 1^{er} juillet 2006. Une autre réduction la faisant passer à 5 % a été promise d'ici les cinq prochaines années. Compte tenu des 34 milliards de dollars perçus en 2005, une réduction d'un point se traduirait par la perte de près de 5 milliards de dollars en recettes publiques.
- 2 L'Alberta est la seule province qui n'a pas de taxe de vente. Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont intégré leur taxe de vente

provinciale à la TPS, ne percevant de leurs résidents qu'une seule taxe, désignée taxe de vente harmonisée, ou TVH.

3 Pour l'exercice de juillet 2003 à juin 2004, le crédit maximal était de 216 \$ par adulte admissible et de 114 \$ pour chaque enfant de moins de 19 ans admissible. Un couple sans enfant ayant un revenu net inférieur à 7 022 \$ recevait un crédit maximal de 432 \$, tandis qu'un couple ayant un seul enfant pouvait recevoir 546 \$. Par ailleurs, une famille ayant un enfant n'était pas admissible à un crédit si son revenu était de 40 000 \$ ou plus. Un seul conjoint d'une famille peut réclamer un crédit. Pour des précisions concernant le droit au crédit selon l'état matrimonial, le nombre d'enfants et le niveau de revenu, consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse http://www.cra-arc.gc.ca/benefits/gsthst/gstc_payment02-f.html.

4 L'incidence de la TPS sur le prix des produits et services dans une économie de marché dépasse le cadre de la présente étude.

5 Selon l'Agence du revenu du Canada, 9,4 millions de déclarants ont reçu un crédit pour TPS entre juillet 2003 et juin 2004. Le montant total versé a été de 3,1 milliards de dollars, soit une moyenne de 325 \$ par bénéficiaire. Comme l'information sur le revenu de l'EDTR est dérivée principalement des dossiers fiscaux autorisés, les statistiques globales tirées de ces deux sources sont très proches. Aux fins de cet article, on utilise l'EDTR car elle fournit plus de détails concernant les caractéristiques des personnes et de leur famille.

6 L'article porte sur les personnes de 16 ans ou plus qui vivent hors famille ou dans une famille économique. Les personnes hors famille vivent seules ou dans un ménage où elles ne sont pas apparentées à d'autres membres du ménage. Une famille économique est un groupe de personnes qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage, l'union libre ou l'adoption. Ainsi, toutes les personnes apparentées vivant ensemble sont considérées comme constituant une seule unité familiale, quel que soit le degré de parenté qui existe entre elles.

7 Les graphiques montrent les proportions de bénéficiaires ayant touché un crédit pour TPS, alors que les répartitions en pourcentage des bénéficiaires proviennent de données non publiées (disponibles sur demande).

8 Outre le crédit pour TPS, les transferts gouvernementaux comprennent les prestations de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, l'Allocation, l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, la prestation fiscale pour enfants, l'aide sociale, l'aide provinciale et les crédits d'impôt, de même que les indemnités des accidentés du travail.